



AFFICHÉ le - 9 MARS 2023
conformément au Code Général
des Collectivités Territoriales

Délibération N° 6

Du Bureau Syndical du 06 mars 2023

Lundi 06 mars 2023, à 10h00, le Bureau Syndical, s'est réuni à PRIVAS, sous la présidence de M. Patrick COUDENE.

NOM, PRENOM	PRESENT	EXCUSE	ABSENT	NOM, PRENOM	PRESENT	EXCUSE	ABSENT
SABATIER R. (VP)	X			COULMONT H.		X	
BULINGE JP. (VP)	X			ROUYEYROL B.	X		
LEYNAUD J. (VP)	X			HERNANDEZ C.		X	
VALLA M. (VP)	X			REVEL F.		X	
SCHERER A. (VP)	X			PEYRACHE A.	X		
CHAZE M. (VP)	X						
BOUSCHON M. (VP)		X					

OBJET : RENOUELEMENT DES CARTES ACHAT PUBLIC EN VERTU DU DECRET 2004-1144 DU 26 OCTOBRE 2004

Le principe de la Carte Achat est de déléguer aux utilisateurs l'autorisation d'effectuer directement auprès de fournisseurs référencés les commandes de biens et de services nécessaires à l'activité des services en leur fournissant un moyen de paiement, offrant toutes les garanties de contrôle et de sécurité pour la maîtrise des dépenses publiques.

La Carte Achat est une modalité d'exécution des marchés publics : c'est donc une modalité de commande et une modalité de paiement.

La Caisse d'Epargne de Loire Drôme Ardèche s'engage à payer au fournisseur de la collectivité toute créance née d'un marché exécuté par carte d'achat du SDE 07 dans un délai de 30 jours.

Choix d'administration

Périodicité du Relevé d'Opérations :

Mensuelle	Bimensuelle
Oui	Non

Délai de paiement total à la Caisse d'Epargne du Relevé d'opérations :

30 jours	après réception du Relevé d'opérations, et comprenant le délai de règlement par le comptable assignataire.
----------	--

Seuil de validation automatique des opérations en Vente A Distance :

pour toutes les transactions inférieures à	non concerné
Par défaut, tous les achats à distance et inférieurs à ce seuil seront validés et portés sur le Relevé d'opérations.	

Choix d'administration des plafonds Carte Achat Public :

Par l'Entité	Oui	Par la Caisse d'Epargne	Non
Si choix « par la Caisse d'Epargne », la prestation sera facturée au tarif indiqué dans le tableau des « services non inclus dans la cotisation carte et facturés »			

Choix d'administration du référencement des fournisseurs programme :

Par l'Entité	Oui	Par la Caisse d'Epargne	Non
Si choix « par la Caisse d'Epargne », la prestation sera facturée au tarif indiqué dans le tableau des « services non inclus dans la cotisation carte et facturés »			

Conditions financières

Cotisation mensuelle Forfait

15 euros/mois sur la 1ère carte
+ carte supplémentaire 10 euros par mois

Services compris et inclus dans la cotisation

- Commande des cartes prévues au contrat (*Envoi des Cartes au Responsable de programme et des codes confidentiels aux porteurs*)
- Assurances Utilisation Frauduleuse et Usage abusif (*notices jointes en annexe*)
- Administration des cartes (*attribution des plafonds par porteur, par transaction, services et accepteurs*)
- Référencement des fournisseurs (*saisie n° SIRET et plafonds des fournisseurs*)
- Consultation et suivi des achats réglés par carte (*par porteur, par service*)
- Consultation de l'encours du compte technique (*opérations au débit et au crédit du compte technique*)
- Validation des opérations (*validation des opérations réglées à distance et avant mise en relevé d'opérations*)
- Mise à disposition d'interfaces comptables et relevés d'opérations (*relevé format PDF et extractions fichiers csv*)
- Alertes par messagerie (*message envoyé lors de l'émission d'un Relevé d'opérations ou lors d'une contestation*)

Conditions financières

Commission mensuelle sur flux

Appliquée sur le volume de dépenses constaté
mensuellement

0,70 %

Taux d'intérêt des pénalités de retard

Taux BCE + 700 points de base

Frais à l'acte

- Opposition carte d'achat	frais à l'acte	14 euros
- Re-fabrication d'une carte d'achat	frais à l'acte	9,50 euros
- Réédition du code secret de la carte	frais à l'acte	7 euros
- Contestation opération d'achat (factures et bien non-conformes) par l'entité	frais à l'acte	25 euros
- Suppression carte d'achat du programme	frais à l'acte	15 euros
- Paramétrage plafonds Carte Achat Public par la Caisse d'Épargne	frais par plafond	31 euros
- Référencement de fournisseurs par la Caisse d'Épargne	frais par fournisseur	31 euros

Services d'assistance* (hors frais de déplacement)

- Animation de réunion	par demi-journée	400 €
- Formation en groupe chez l'Entité	par demi-journée	400 €
- Formation par personne en Caisse d'Épargne	par demi-journée	400 €
- Animation réunion Accepteurs	par demi-journée	400 €

* Ces prestations sont assujetties à la TVA.

Le Président soumet la délibération au vote.

Les membres du Bureau Syndical approuvent la délibération

Le président,
Patrick COUDENE

